

Mise à jour version 4.9.0 via CD-ROM

Version du 20 février 2009 optimisée pour Windows XP Pro ou Vista business

1. Vérification préalable et Copie de sécurité

Pour installer la mise à jour 4.9.0, **le logiciel infirmier doit être en version 4.8.x**. Une installation sur une autre version pourrait empêcher le bon fonctionnement du logiciel et endommager votre base de données. Avant d'installer la mise à jour, veuillez donc vérifier que votre logiciel est bien en **version 4.8.0** : lancez le logiciel Soft33 et vérifiez dans le coin inférieur droit de la fenêtre le numéro de version.

Cette mise à jour contient :

- Les nouveaux tarifs au 1er janvier 2009.
- Accès direct à notre espace client, via le bouton d'aide dans votre programme.
- Introduction de nouvelles prestations :
 - Retrait d'un cathéter à demeure ou d'un matériel spécifique permettant l'administration d'une solution médicamenteuse dans une chambre implantable.
 - 429015 : Consultation infirmière dans le cadre des soins à domicile.

Copie de sécurité de vos données : Utilitaires > Backup base de données

- Insérer le support de backup (disquette ZIP, stick USB, ...)
- Cliquer sur : Backup
- Eventuellement, confirmer la demande de remplacement de l'ancienne sauvegarde [Oui]

2. Installation de la mise à jour 4.9.0

- **Attention : Fermez tous les programmes dont Soft33 avant de commencer la procédure de mise à jour.**
 - Insérez le CD de la version 4.9.0 dans votre lecteur.
 - Patientez quelques secondes, le programme d'installation démarre automatiquement (ou lancez manuellement le programme install_soft33.exe).
 - Sélectionnez la langue [Suivant]
 - Ecran d'accueil [Suivant]
 - Sélectionnez le répertoire d'installation (éventuellement à modifier si le programme n'a pas été installé dans le répertoire par défaut). [Suivant]
- Lorsque l'installation est terminée, cliquez sur "Terminer", fermez ensuite la fenêtre contenant les raccourcis.

3. Vérification de l'installation du nouveau tarif au 01/02/2009

Dans Soft33 : Gestion > Données de base

- Dans le volet de gauche, cliquez sur "Prestations"
- Dans le volet de droite, double-cliquez sur la première prestation.
 - La date du tarif actuel doit être au 01/02/2009. Si ce n'est pas le cas, veuillez nous contacter.

4. Remarque importante

Si vous devez facturer des prestations antérieures au 01/01/2009, vu que les deux tarifs en application dans la version 4.9.0 sont les suivants : du 01/01/09 au 31/01/09 et du 01/02/09 au ..., il vous faudra recharger un tarif antérieur via l'option "Utilitaires" > "Changement de tarif".

Exemple de cas pratique : Je suis en mars 2009, je souhaite faire la facturation de février 2009 mais j'ai des prestations effectuées avant le 01/01/2009.

- Charger le tarif du 01/02/2008 au 31/12/2008
 - Utilitaires > Changement de tarif
 - Sélectionner "Date tarif" : 01/02/2008
 - Cliquer sur Enregistrer

- Faire la simulation de facturation ainsi que la facturation des prestations jusqu'au 31/12/2008. Ne pas créer les récapitulatifs ! En d'autres termes, ne faire que les points 1, 2, 3 et 4 de la procédure "Facturation Tiers Payant" avec comme date limite de calcul : "Jusqu'au" 31/12/2008.
- Charger le tarif à partir du 01/02/2009
 - Utilitaires > Changement de tarif ;
 - Sélectionner "Date tarif" : 01/02/2009
 - Cliquer sur Enregistrer
- Faire votre facturation pour février 2009 classiquement en suivant point par point à partir du point 1, la procédure "Facturation Tiers Payant".